

ENSEIGNANTS VACATAIRES POUR L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
(Dans le cadre des Décrets 86-555 du 14 mars 1986 et 87-889 du 29/10/1987 modifiés)

CONSTITUTION DOSSIER ADMINISTRATIF CEV et ATV

LISTE DES PIÈCES OBLIGATOIRES
Original du formulaire « Fiche individuelle de renseignement » d'un chargé d'enseignement vacataire (CEV) ou agent temporaire vacataire (ATV) (Annexe 1)
Copie du CV (valable 3 ans consécutifs)
Copie recto-verso et <u>lisible</u> de la Carte Nationale d'Identité
Copie <u>lisible</u> de la carte Vitale ou attestation de sécurité sociale
Original du formulaire « domiciliation bancaire », complété et signé (annexe 2)
Un RIB lisible
Si ressortissant étranger hors CEE et Suisse : copie du titre de séjour vous autorisant à travailler